COMMUNE DE STEENWERCK

ARRETE MUNICIPAL

RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT, TECOM, EP, DEPOSE DE SUPPORT BETON : RUE DE LA GARE

N/Réf: JD/ASO/MF

N° d'ordre : 228-2024

Le Maire de la Commune de STEENWERCK.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 10 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande présentée par la société CITEOS – SAINT MARTIN BOULOGI TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 13/09/2024,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux BT, Télécom, EP, Dépose de support béton, rue de la Gare,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Du lundi 16 septembre 2024 à 08h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 18h00, la circulation sera restreinte, vitesse limitée à 30km/h au droit des travaux, rue de la Gare.

Article 2: Du lundi 16 septembre 2024 à 08h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 18h00, le stationnement sera interdit au droit des travaux, rue de la Gare.

<u>Article 3</u>: La signalisation temporaire, ainsi que la signalisation particulière du chantier, de jour comme de nuit, conformes à la réglementation en vigueur, seront à la charge de la société CITEOS et sous sa responsabilité.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

<u>Article 5</u>: Le Maire et le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commandant de la gendarmerie d'Estaires.

Fait à STEENWERCK, le 16 septembre 2024.

Affiché le 17-09-2024

